

8 POINTS
SASU
Au capital de 100,00 euros
Siège social : 20 PRO LEO FERRE
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES
980 073 431 RCS MEAUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01/10/2025**

L'an deux mille vingt-cinq
Le un octobre
À onze heures,

Monsieur Corentin JECHOUX

Associé unique de la société 8 POINTS

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Corentin JECHOUX, associé unique, décide de transférer le siège social du 20 PRO LEO FERRE 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES au 122 AVENUE MARIE CURIE 77600 BUSSY ST GEORGES et ce à compter du 01/10/2025.

En conséquence, l'associé unique modifie les statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 122 AVENUE MARIE CURIE 77600 BUSSY ST GEORGES."

Le reste de l'article est inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Corentin JECHOUX